

AU CATE, UNE RENTREE SEREINE DANS LE RESPECT DES CONDITIONS SANITAIRES



PAROISSE :

Chers amis,

Voici que s'annonce la rentrée de la catéchèse pour les enfants, les jeunes, les familles. C'est avec vous et grâce à la responsabilisation et la vigilance collectives que nous pourrons assurer les activités catéchétiques et protéger chacun.

Voici un guide. Il a pour objectif de préciser les mesures à respecter afin de garantir la sécurité de tous.

Ce document est une adaptation du protocole sanitaire mis en place en juin dernier dans les lieux d'accueil de notre diocèse, et des normes destinées aux établissements scolaires pour la rentrée 2020, celles-ci étant transposables aux activités de catéchèse en lieu clos.

Nous sommes à votre disposition pour des explications complémentaires si nécessaire.

Bonne rentrée dans l'espérance et la confiance !

Avant de quitter la maison



En cas de symptômes ou de sensation de fièvre, veuillez à prendre la température de votre enfant. Si elle est supérieure à 38° C, il doit rester à la maison.

Si une personne est porteuse du virus au sein du foyer, vous devez garder votre enfant à la maison.

À l'arrivée au caté

Les attroupements et les croisements sont limités autant que possible. Les parents sont autorisés à accompagner leur enfant dans la salle de catéchèse :

- avec un masque ;
- après désinfection des mains ;
- en respectant une distanciation physique d'au moins un mètre.



Tout au long de la rencontre



- Pour les enfants de moins de 11 ans, le port du masque n'est pas adapté mais la plus grande distance possible est recherchée entre les participants.
- A partir de 11 ans, le port du masque est obligatoire.

Hygiène des mains

- Les participants (enfants, jeunes, adultes) se lavent les mains :
- à l'arrivée ;
 - après être allés aux toilettes ;
 - avant de rentrer chez eux.





Venir avec son matériel

Veiller à ce que les enfants et les jeunes viennent avec leur propre matériel (trousse, crayons, colle, ciseaux, etc.)

- Les parents s'engagent à respecter les mesures sanitaires prescrites par les autorités sanitaires.
Ils ont l'obligation de prévenir sans délai le catéchiste ou l'animateur, en cas d'exposition au Covid-19, de suspicion de contamination ou de contamination avérée (test positif).
- Il est important que cette communication puisse se faire sans attendre le résultat du test pratiqué de manière à ce que les membres du même groupe puissent également être testés rapidement tout en restant en isolement préventif .

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Numéro gratuit d'information
sur le coronavirus : 0 800 130 000**